



FICHE DE POSTE

Technicien(ne) en charge des ouvrages de protection et aménagements hydrauliques

Cadre statutaire	Catégorie B - Filière technique
Rattachement administratif	Pôle Aménagement – Service GEMAPI
Environnement professionnel	Lien hiérarchique : Directrice Générale Adjointe « Pôle Attractivité du territoire » Relations fonctionnelles : Relation directe avec le supérieur hiérarchique direct Relation permanente avec les services communautaires Relation permanente avec les partenaires, entreprises
Raison d'être du poste Contexte	Afin de renforcer l'exercice de sa compétence GEMAPI, la communauté de communes doit se doter d'ingénierie. L'EPCI a fait le choix de transférer la compétence GEMAPI au SIETRA pour les bassins versants affluents à la Garonne. Ce syndicat a réalisé et approuvé un programme pluriannuel de gestion et une étude de vulnérabilité (www.sietra.fr). L'EPCI a souhaité conserver la compétence PI Garonne. Elle adhère à un groupement de commandes permettant d'activer l'ensemble des outils administratifs et juridiques pour déposer les dossiers de reconnaissance de 3 systèmes d'endiguement (SE) reconnus par les élus communautaires. A savoir : - SE Latresne - SE Camblanes et Meynac – Quinsac - SE Baurech – Tabanac – Le Tourne A ce stade, les dossiers sont en cours de réalisation. Un bureau d'études a été nommé (ARTELIA). Les communes riveraines de la Garonne sont couvertes par le PAPI Garonne Girondine et PAPI Estuaire. Aujourd'hui, l'agent retenu devra structurer l'exercice de la compétence prévention des inondations et aboutir au dépôt des dossiers de reconnaissance des ouvrages retenus. Il sera ensuite en charge du suivi de l'instruction et de la mise en œuvre de l'ensemble des prescriptions des arrêtés obtenus. L'EPCI a inscrit dans le temps une collaboration étroite avec les associations syndicales autorisées.

Missions	Assister la communauté de communes dans la définition de sa politique de prise en charge de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques Gérer et assurer le suivi technique, administratif et financier de l'ensemble des dossiers et projets afférents à la compétence « gestion et prévention des inondations »
	<u>Volet technique :</u> <u>Immédiatement :</u> Prise de contact avec le bureau d'études en charge du dossier de reconnaissance des ouvrages Reconnaissance terrain des différents systèmes d'endiguement retenus Création des différents documents réglementaires concernant les ouvrages Mettre en œuvre les démarches pour parvenir au classement des systèmes d'endiguement (dossier en cours d'élaboration, marché d'autorisation à suivre, réunions de concertation, échanges avec les acteurs...) Surveiller les milieux / ouvrages hydrauliques Elaborer les dossiers de subventions Proposer, mettre en œuvre et évaluer les programmes de travaux et d'entretien des ouvrages. <u>Au long cours :</u> Conduire la mise en œuvre de la compétence GEMAPI conformément aux décisions de la collectivité, Accompagner et conseiller les élus pour une gouvernance efficiente en matière de GEMAPI (essentiellement linéaire Garonne), Être l'interlocuteur privilégié du SIETRA, des ASAs /partenaires institutionnels Conduite et suivi des chantiers Apporter son expertise au sein des services de l'EPCI et des communes membres (ex. : dans le cadre de l'élaboration du PLU), Programmer et animer les phases de concertation, d'animation du public Elaborer des notes techniques Assurer des missions de veille réglementaire Mise en œuvre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) en coordination avec les Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) des communes <u>Volet administratif, financier et juridique :</u> Préparer et animer les réunions internes (commission GEMAPI ...) et externes en collaboration avec la Directrice Générale Adjointe Accompagner l'élaboration et conduire la mise en œuvre d'un Programme d'Actions Préventions des Inondations (PAPI) en partenariat avec les autres territoires et le SMEAG Préparer le budget / proposer un produit attendu dans le cadre de la taxe GEMAPI en adéquation avec les besoins de l'EPCI en collaboration avec la Directrice Générale Adjointe Participer à la rédaction d'outils de communication internes et externes.
Compétences	Niveau requis : Niveau 6 à7 (anciennement II et I) (et/ou expérience significative dans le domaine) Formation supérieure en hydraulique et ouvrages, gestion des risques, environnement

	Profil avec expérience fortement apprécié Compétences nécessaires : Maîtrise des législations en vigueur (Loi sur l'eau, Décret digues,) Maîtrise des diagnostics hydrauliques et environnementaux Connaissances dans le domaine du génie civil et de la géotechnique Connaissance des procédures réglementaires liées aux milieux aquatiques et aux ouvrages de protection contre les inondations Connaissance dans les techniques de travaux en milieux aquatiques (rédaction de dossiers techniques, comptes-rendus, ..) Connaissance sur la sécurité des chantiers Connaissance du fonctionnement des collectivités locales, des marchés publics et des circuits institutionnels (administratifs et techniques) Maîtrise complète de l'outil informatique (Suite Microsoft, SIG, logiciels en lien avec les ouvrages) <u>Savoir-faire</u> Savoir analyser, synthétiser des informations (études, rapports...) Connaissance de la commande publique Elaborer un marché, estimer le coût d'une étude, de travaux Bureautique et SIG Aptitude au travail en équipe Savoir animer les réunions <u>Savoir être</u> Être force de proposition Autonomie et rigueur, sens de l'organisation, disponibilité Relationnel opiniâtre avec les élus et la population Réserve et discrétion
--	--

Conditions particulières d'emploi	Lieu d'affectation : Territoire communautaire, résidence administrative : Latresne Durée hebdomadaire de service : 37 heures / semaine, 12 RTT Moyens mis à disposition : Environnement de travail agréable et des locaux bien équipés ; Bureau, ordinateur, téléphone, véhicule de service Modalités d'organisation du travail et contraintes : Possibilité de travailler en dehors des horaires de travail en cas d'évènements, d'inondation. Rémunération et avantages Traitement indemnitaire + Régime indemnitaire + un CIA sur objectifs individuels et collectifs ; Participation employeur aux frais de mutuelle, prévoyance Forfait mobilité durable pouvant aller jusqu'à 300 €/an pour les agents se rendant sur leur lieu de travail en véhicule propre (vélo, trottinette, voiture électrique...) ; CNAS (Comité National d'Action Sociale) ; Parcours de formation adapté à votre projet professionnel. Permis B obligatoire
Santé au travail	Risque du poste : Déplacements sur le terrain Travail en dehors des horaires normaux selon besoin du service, avec récupérations Disponibilité pour suivi d'évènements exceptionnels hors horaires de service dont les dimanches Réunions hors territoire Équipements de protection individuelle nécessaires pour le poste : Port d'EPI

Notifié.e. à l'agent le :

Signature de l'agent

Le Président